

maintien d'une présence soviétique armée en Afghanistan. Cette impasse ne peut manquer d'exercer une influence fort négative sur la détente et d'empêcher un dialogue fructueux entre l'Est et l'Ouest sur les questions qui nous divisent.

Pour ce qui est de notre mise en application respective des dispositions de l'Acte final, ce fut aussi malheureusement mon devoir, et celui de ma délégation, d'attirer l'attention sur les nombreuses violations des droits de la personne qui se sont produites en Union soviétique et dans certains autres États participants. Mon pays est particulièrement déçu de voir la répression permanente dont sont victimes les membres des groupes d'observation de l'Accord d'Helsinki, l'anti-sémitisme appuyé par l'État, la suppression par certains États participants du droit fondamental de quitter son pays et le harcèlement dont sont victimes les personnes qui tentent de le faire, ainsi que le refus persistant d'accorder les libertés religieuses fondamentales.

L'examen de la mise en application est partie intégrante du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). Outre qu'il soit rendu nécessaire par les obligations que nos pays ont librement assumées en août 1975 en Finlande, il est le garant de la validité du processus de la C.S.C.E. À quoi bon préparer de nouveaux accords si on ne respecte pas les accords existants? Cela ne servirait qu'à bâtir sur du sable mouvant.

Mon gouvernement n'était certainement pas des plus optimistes lorsqu'il prit connaissance des résultats de notre examen initial à cette réunion de Madrid. Mais posant pour ainsi dire un acte de foi et reconnaissant l'importance de revitaliser la détente, nous étions néanmoins disposés à aller de l'avant et à tenter d'obtenir des accords qui bâtriraient sur l'Acte final d'Helsinki et contribueraient au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe.

Nous venons de sortir de quinze mois de négociations des plus difficiles et ardues. Nous avons collaboré assidûment avec les autres participants en vue de définir le mandat précis d'une conférence sur le désarmement en Europe. Nous avons tenté de parvenir à une entente sur des dispositions qui protégeraient les observateurs de l'Accord d'Helsinki ainsi que le droit fondamental des citoyens de nos pays respectifs de connaître et de faire respecter leurs droits. Il est bien